

Quelques points abordés durant l'atelier 3

Atelier 3 : Quel rapport avec les familles ? animé par Jean Luc Letellier du CRÉDAVIS
Echanges possibles avec les familles des usagers face aux obligations et situations: enfant/ adulte- sous mesure de protection ou non... - Animation de réunions débats, réflexion avec les parents...
Dialoguer avec les familles en opposition

Difficultés à aborder le sujet :

Certains professionnels participant à l'atelier parlent d'une difficulté à parler 'sexe' avec des parents 'pas tous jeunes' qui considèrent, de part leur éducation, que ce sont des sujets dont on ne parle pas.

Certains parents n'abordent pas le sujet spontanément, ils n'en parlent pas, ne posent pas de question (en fonction de leur culture, envie...) laissent agir les professionnels de l'établissement alors que d'autres souhaitent tout savoir.

Les parents n'envisagent pas que leur enfant puisse avoir des relations sexuelles, des envies.

Pour certaines familles, l'enfant n'a pas de sexe donc difficultés à aborder le sujet de la masturbation, par exemple.

Il s'agit plus de peurs, de réticences par méconnaissance que d'un tabou.

Les professionnels expliquent qu'ils sont davantage dans l'attente d'un souhait des parents d'en parler. Ainsi lorsque les parents font le pas il est possible d'échanger avec eux, de discuter.

Entendre tout les parents :

Importance de respecter chacun – réactions différentes, niveau de réflexion et de capacité à entendre différents et ainsi de s'adapter aux familles

Nécessité d'écouter les dires des familles, les souffrances, leurs interrogations, leurs désaccords

La loi doit être posée afin de pouvoir engager un dialogue avec la famille.

Il est nécessaire de rappeler les lois et notamment celle de janvier 2002 qui exposent les droits des usagers

La question du consentement :

Se pose la question du consentement de la personne concernée dépourvue de capacités à verbaliser

La question que les professionnels se posent est faut-il dans ces cas associer d'office les proches ?

Or dire non cela s'apprend. Il est possible d'utiliser des outils en direction des usagers afin de différencier l'accord, de l'envie.

Il est nécessaire de travailler sur ce sujet en équipe – toujours questionner le résident
Il est aussi nécessaire de demander à l'utilisateur s'il souhaite que sa famille soit informée.

Se pose également la question de l'information des parents ou proches tuteurs de l'utilisateur- faut-il les associer davantage ? ils semblent que ces derniers n'aient pas à intervenir sur cette question – il faut néanmoins toujours engager le dialogue avec eux.

Le consentement peut être inscrit dans le projet de vie de la personne mais là voir ce qui est transmis ou non à la famille

La prévention :

Le sujet que les proches (famille, parents, frères, sœurs) mettent en avant souvent est celui de la prévention – les familles disent vouloir éviter des situations complexes : grossesse, maladie, ainsi il est souhaitable de travailler sur l'aspect prévention : rapports protégés, contraception.

Il existe un lien entre la prévention et l'éducation à la sexualité.

L'établissement a un devoir d'information auprès des usagers et des familles. L'utilisateur doit notamment être informé afin d'être rendu acteur et de comprendre ses responsabilités.

Le dialogue avec les familles

Une fois que la structure a pris un positionnement sur le sujet il est nécessaire d'expliquer celui-ci aux familles

Ainsi si elles sollicitent la structure sur une situation particulière ; ils savent que c'est le positionnement de la structure qui est ainsi.

Pour des raisons de protection et de responsabilités, les structures sont davantage dans l'interdit

Il semble toujours nécessaire d'engager le dialogue avec les familles. Eviter les rivalités avec les familles.

Sur certaines situations les familles sont une richesse et peuvent être aidantes.

En dialoguant avec les familles ; essayer de faire rencontrer les réalités différentes ; vision des professionnels/ vision des parents.